



Compte rendu de l'audience au cabinet du ministre le 27 Mai 2014.

MEN : Alain Séré et JP Bellier, IGEN

SNES : Roland Hubert, Thierry Reygades, M. Agnes Monnier, C Remermier

Alain Séré a confirmé la lettre de mission confiée par B Hamon à JP Bellier (IGEN) qui a été élargie à l'accompagnement du processus de mise en place du SPRO, ainsi que sur la poursuite du GT 14 : Missions des personnels, formation et recrutement.

Il s'agit, selon A Séré, d'être à la fois ambitieux et réaliste sur la scolarisation, la formation professionnelle et l'insertion. « Une forte mobilisation est nécessaire car 25% des jeunes de 15 à 24 ans sont hors de l'emploi » (un certain nombre sont encore scolarisés !) « La problématique de l'orientation doit être envisagée par rapport aux aménagements du système éducatif. »

Le GT 14 sera conduit par B Lejeune sur les missions, la formation et le recrutement avec comme hypothèse de travail un rapprochement des psychologues scolaires et des copsy. Il ne faut pas appauvrir l'existant. Il ne faut pas non plus développer de clivage dans les modes et domaines d'intervention. Il faut tenir compte des conditions d'organisation du service d'orientation de l'Etat sur tout le territoire.

Le SPRO :

Des expérimentations ont été lancées à partir de la charte de septembre 2013 signée par l'ARF et 4 Ministères. On avait parlé de préfiguration du SPRO mais il n'est pas question de généralisation telle quelles . Des réunions se tiennent régulièrement entre l'ARF et le cabinet de l'EN ainsi que des réunions interministérielles pour en faire le bilan. L'objectif est une mise en place du SPRO en Janvier 2015.

A Séré a confirmé la volonté d'élaborer une convention type nationale qui servirait de référence aux conventions régionales. Une réflexion nouvelle s'engage sur le principe d'un accord cadre entre chaque ministère et les régions, prolongé par un accord plus opérationnel sous forme de convention type. Il y aurait également une autre convention pour la lutte contre le décrochage en lien avec les objectifs de formation et d'insertion.

Ces dispositions vont s'articuler avec la conférence sociale du 6 et 7 Juillet où B Hamon sera présent au moins pour une table ronde qui traitera de l'insertion professionnelle. La question de l'orientation et du SPRO y seront abordés. La mise en œuvre du SPRO fera partie des conclusions.

Un document de départ sera proposé début juillet avec l'accord des parties prenantes. Il y aura concertation dès la rentrée de septembre avec les organisations syndicales, pour l'élaboration de conventions régionales avant le 1^{er} Janvier 2015.

Nous avons souligné les délais très courts et notamment le fait que les conclusions qui sortiraient de la conférence sociale ne pourront véritablement être discutées en amont et demandé des réunions en amont sur la base de notre bilan précis sur les expérimentations en Régions.

Alain Séré a souligné qu'il y avait manifestement un problème de « culture » entre ministères. JP Bellier a insisté sur la difficulté à réussir à s'entendre entre les différents ministères et l'ARF sur un corps de doctrine. Il a indiqué que la charte de septembre 14 n'aurait plus de valeur légale après le 31 Décembre. Le GT actuel, ARF et 4 Ministères, a vocation à devenir une commission du CNEFOP.

Les nouvelles conventions devront être signées par le président de région, le préfet et le Recteur.

Le SNES a questionné sur les conventions déjà signées et en préparation qui ne respectent nullement le cadre de la loi du 5 mars. Comment faire revenir ces régions en arrière ? Comment obtenir que les organisations syndicales ne soient pas seulement « informées » mais consultées ? Il serait légitime que les organisations syndicales participent au groupe de travail avec l'ARF.

Nous avons souligné les grandes disparités non seulement entre les visées des Régions mais également entre l'appréciation que portaient les recteurs sur ce dossier.

JP Bellier a indiqué que l'attention des Recteurs était attirée sur ces points. Les conventions antérieures relevaient d'une expérimentation. On en fera le bilan. La concertation s'ouvrira dès septembre sur la base d'un texte préparatoire aux conventions.

Sur la formation :

Le MEN semble vouloir préserver l'identité de psychologue des copsy. Les compétences doivent être identifiées et validées par un titre de psychologue.

Le MEN est sur la position d'un master MEEF aménagé permettant de déboucher sur le titre. Le recrutement serait sur le même schéma que pour les professeurs : Recrutement M1 de psychologie et préparation du M2 ainsi que de compléments, liés pour les copsy à « la maîtrise de l'information de la connaissance du monde économique et des métiers.

Nous avons immédiatement indiqué,

1 que la formation ne pouvait pas se concrétiser par un Master Meef vaguement teinté de psychologie si l'on voulait conserver le titre

2 qu'il serait impossible, étant donné les contraintes en heures et stages du master II de psycho et des compléments de formation pour professionnaliser les stagiaires, que les ceux ci puissent obtenir l'ensemble la même année. Quid alors de gens recrutés qui échoueraient au M2 et de fait ne pourraient avoir le titre ? Les obligations d'un volume horaire en psycho (500H) réduit d'autant la partie alternance du MEEF et le travail avec les autres catégories de personnels dans les ESPE auquel le men est attaché.

3 Toutes les organisations de psychologues demandent un recrutement au M2 : Tous les candidats du concours réservé et ceux du concours interne ont déjà ce master II Quant au concours externe plus de 80% des candidats le possèdent déjà. Ceci ne transformerait donc pas le public des recrutés.

4 Pour le SNES l'année de formation qui suivrait ce recrutement master II nécessiterait l'affectation des stagiaires en centres de formation (et non sur le terrain comme c'est le cas pour les profs et les CPE) avec des périodes conséquentes de stage sur le terrain. Le retour à des centres d'application pourrait permettre de mieux articuler la théorie et la pratique et de répondre à l'obligation d'alternance.

5 la spécificité des copsy ne réside pas uniquement dans « la connaissance des métiers et des formations » mais dans une articulation entre développement psychologique et social des jeunes, rapport au savoir et projection dans l'avenir. Ceci nécessite aussi un complément de formation sur des contenus en psychologie.

Le Men entend nos arguments mais craint que le décalage avec le modèle retenu pour les autres personnels ne soit trop important.

Nous avons argumenté sur le fait que la formation des copsy était déjà dérogatoire en 91 par rapport au schéma des enseignants puisqu'il y avait deux années de formation au lieu d'une.

Le recrutement Master II de psychologie écarte de fait toutes les tentatives de nous enlever le titre ultérieurement, correspond aux mandats du SNES et aux revendications de toutes les organisations de psychologues. Il faut maintenir un schéma de formation qui permette effectivement de déboucher sur un diplôme qui sanctionne notre formation spécifique et notre exercice en tant que conseiller d'orientation –psychologues de la 6^{ème} au supérieur.

Les menaces sur les CIO

Nous avons également alerté sur les difficultés persistantes sur le terrain concernant les fermetures de CIO, en particulier à Marseille-ville et dans l'académie de Rouen où 5 CIO sont toujours promis à la fermeture et où un "zonage des secteurs" serait imposé suivant le même modèle que la mise en résidence, abandonnée car non conforme à nos statuts. Nous avons souligné les effets produits sur le terrain par les interprétations à géométrie variable des directives ministérielles selon les académies. En particulier les alternatives aux fermetures, qui ont été recherchées et trouvées à Toulouse, mais écartées a priori à Rouen. D'autres académies, comme Versailles, Orléans-Tours ou Rennes voient également le spectre de fermetures à la hussarde se profiler quand elles ne sont pas déjà engagées, plus ou moins officiellement.

Nos interlocuteurs ont semblé plutôt ennuyés de ces protestations et ont dit qu'ils allaient revoir ces dossiers. Pour eux si les textes sortent, cela devrait cadrer les marges de manœuvres dans les académies.

Nous avons demandé très rapidement une discussion sur l'enquête BEF dont nous n'avons pas pu connaître l'état d'avancement du côté du MEN de même qu'une réunion technique sur le SPRO.

Il est également urgent que soit mis fin à l'injustice qui prive les copsy de hors classe alors qu'une très forte majorité des personnels sont déjà titulaires d'un master II de psychologie. La situation des directeurs doit dans le même temps être revalorisée.